

# Exécution du budget de l'exercice 2020

SOMMAIRE
----------

CONTEXTE	Page 3
1 - BILAN DE FONCTIONNEMENT	Page 4
A - les recettes de fonctionnement	Page 4
1 - Les atténuations de charge de personnel	Page 4
2 - Les produits de service	Page 4
3 - Les impôts et taxes fiscales	Page 4
4 - Les dotations de l'Etat et les participations	Page 5
5 - Les autres produits de gestion courante	Page 5
6 - Les produits financiers	Page 5
7 - Les produits exceptionnels	Page 5
B - Les dépenses de fonctionnement	Page 6
1 - Les charges à caractère général	Page 6
2 - La masse salariale	Page 6
3 - Les atténuations de produits	Page 7
4 - Les autres charges de gestion courante	Page 7
5 - Les charges financières	Page 7
6 - Les charges exceptionnelles	Page 7
7 - Dépenses imprévues	Page 8
2- BILAN DE L'INVESTISSEMENT	Page 8
A - Les ressources propres	Page 8
B - dépenses d'équipement	Page 9

## CONTEXTE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La pandémie de la covid-19 a eu des conséquences économiques immédiates et inédites qui ont impacté les finances et l'organisation des collectivités locales. En effet, non seulement les dépenses se sont accrues pour affronter la crise et ses conséquences (soutien aux entreprises, achats de matériels de protection etc.), mais les recettes ont également subi une baisse induite par l'instauration des confinements (exonérations, produits du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire...).

Ainsi, pour 2020, les résultats du Compte Administratif (hors reports) se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 617 406,95 €  
Section d'investissement : + 21 180,21€  
Résultat global de l'exercice 2020 : **+ 638 587,16 €**

Cet excédent est en hausse par rapport au solde global de 294 405,33€ constaté en fin d'exercice 2019 :

Section de fonctionnement : 657 330,86 €  
Section d'investissement : - 362 925,53 €  
Résultat global de l'exercice 2019 : **+ 294 405,33 €**

Ces résultats doivent également être replacés dans le contexte de l'année 2020, avec une diminution des dépenses d'investissement constatée l'année des élections municipales.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020 Sans restes à réaliser	Exercice 2020 Avec restes à réaliser
Dépenses totales	5 330,42 K€	5 655,69 K€	5 973,88 K€	<b>4 259 887.00€</b>	<b>4 378 123.00€</b>
Recettes totales	5 529,66 K€	5 956,74 K€	6 190,10 K€	<b>4 898 474.16€</b>	<b>4 996 774,16€</b>
Dont reste à réaliser	-726,31 K€	-177,46 K€	-78,19 K€		<b>-19 936€</b>
Résultat global de clôture	199,23 K€	301,04 K€	216,21 K€	<b>638 587.16€</b>	<b>618 651,16€</b>

## 1/BILAN DE FONCTIONNEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT							
RECETTES			DEPENSES				
CHAPITRES	BUDGET 2020	COMPTE ADMINISTRATIF	CHAPITRES	BUDGET 2020	COMPTE ADMINISTRATIF		
13	Atténuations de charges	70 000	82 534	11	Charges à caractère général	832 590	657 250
70	Produits de service	239 220	230 190	12	Charges de personnel	1 795 000	1 744 833
73	Impôts et taxes	2 016 954	2 126 241	14	Atténuations de produits	90 000	88 969
74	Dotations et participations	971 052	933 696	65	Autres charges de gestion courante	364 141	331 882
75	Autres produits de gestion	29 885	27 836	66	Charges financières	100 500	96 926
76	Produits financiers	40	17	67	Charges exceptionnelles	5 550	2 452
77	Produits exceptionnels	2 000	2 030	22	Dépenses imprévues	169 470	
42	Opérations d'ordre	2 400	2 513	42	Opérations d'ordre	74 336	81 554
	Sous-Total	3 331 551	3 405 057		Sous-total	3 431 587	3 003 868
	Report N-1	216 217	216 217		Résultat prévisionnel année 2020	116 181	617 407
	TOTAL	3 547 768	3 621 274		TOTAL	3 547 768	3 621 274

### A/Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement de l'exercice 2020 s'établissent à 3 405 057€, auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de l'année N-1 de 216 217,33€.

1 - Les atténuations de charge de personnel (chap. 013) ont diminué (-12 531,42€) en raison d'une baisse du nombre d'agents en arrêt maladie.

En 2020, la commune n'a pas perçu de remboursement du supplément familial par un fonds de compensation car le nombre d'enfants en bas âge a diminué.

2 - Les produits de service (chap.70) : L'année 2020, marquée par deux confinements, a vu ses produits de services diminuer en raison d'une forte baisse de fréquentation du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire (-41 170€)

3 – Les impôts et taxes (chap. 73) s'élèvent à 2 126 241€

Les recettes fiscales, dont les allocations compensatrices, s'élèvent à 2 019 145€, ce qui représente 59,34% des recettes réelles de fonctionnement. En 2020, le produit des impôts et taxes (2 126 241€) a augmenté de 6.36% soit +127 060,68€.

Cette hausse s'explique en grande partie par le versement du fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des communes de moins de 5000 habitants (+81 467€) encaissé de nouveau au chapitre 73, imputation 73224, et non plus à l'article 7482 du chapitre 74 qui baisse mécaniquement.

Le chapitre 73 peut donc s'analyser comme suit:

- Une hausse des produits des taxes locales (+38 847€)
- une stabilité du montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)<sup>1</sup> (-376€).
- une augmentation de la taxe sur la consommation d'électricité (+7924.82€) due pour moitié au reversement d'un solde des années précédentes.

<sup>1</sup> Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

4 - Les dotations de l'Etat (chap.74) s'élèvent en 2020 à 590 074€ et représentent 17.34% des recettes réelles de fonctionnement.

Au niveau national, le concours financier de l'Etat aux collectivités, la Dotation globale forfaitaire (DGF) est restée stable. Cependant l'évolution démographique de la commune conduit chaque année à une diminution des dotations qui se chiffre à -12 167€ par rapport à l'exercice 2019.

Composante de la DGF	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Totaux
Dotation Forfaitaire	579 051 €	518 592 €	484 740 €	482 719 €	480 857 €	475 364 €	470 000 €	<i>sur la période</i>
		- 60 459 €	- 33 852 €	- 2 021 €	- 1 862 €	- 5 493 €	- 5 364 €	- 98 194 €
Dotation Solidarité Rurale	52 716 €	54 887 €	58 251 €	59 969 €	59 644 €	58 518 €	57 500 €	
		2 171 €	3 364 €	1 718 €	- 325 €	- 1 126 €	- 1 018 €	6 928 €
Dotation Nationale de Péréquation	71 504 €	65 785 €	61 827 €	62 443 €	61 740 €	56 192 €	55 000 €	
		- 5 719 €	- 3 958 €	616 €	- 703 €	- 5 548 €	- 1 192 €	- 9 764 €
Total	703 271 €	639 264 €	604 818 €	605 131 €	602 241 €	590 074 €	582 500 €	
Différence		- 64 007 €	- 34 446 €	313 €	- 2 890 €	- 12 167 €	- 7 574 €	- 101 030 €

Les participations (chap.74), quant à elles, ont augmenté (+ 23 395,60€) par rapport à l'année 2019. Sur cette somme, 10 000€ ont été versés par l'Etat pour faire face à la crise sanitaire :

+ 2220 € pour la confection des masques

+ 2970 € pour le dispositif 2S2C : la crise sanitaire et les contraintes de distanciation ont entraîné des conditions d'accueil très particulières, qui ont eu des conséquences sur le nombre d'élèves pris en charge simultanément par un même professeur. La commune a pallié ce défaut de prise en charge en proposant des activités, notamment dans les domaines du sport, de la santé, de la culture et du civisme (2S2C) ont été organisées par la commune pendant le temps scolaire.

+ 4800 € pour l'opération vacances apprenantes : ce dispositif, dont a bénéficié l'ALSH, a eu pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connue notre pays.

Ce chapitre prend en compte également un rattachement de produit de 15 000€ pour le contrat Natura 2000, une augmentation de la participation des communes dans le cadre des services intercommunaux (+19 374,79€), le remboursement d'une partie des frais pour l'organisation des élections municipales (2 727,77€) et l'augmentation de la part fonctionnement de FCTVA de 618€.

5 – Les autres produits de gestion courante (chap. 75) comprennent les loyers du Chantier Nautique, des bureaux de la Poste jusqu'à fin 2020, deux ateliers relais à Kervern ; la location de la maison 8 rue du Gelin et la location au Crédit Agricole du distributeur à billets situé 26 Grande Rue. Sont également comptabilisées à ce compte les locations de la salle de spectacle et de la salle d'activités de l'Artimon.

6 – Les produits financiers (chap. 76) il s'agit des parts sociales des établissements bancaires dans lesquels nous avons contracté des emprunts.

7 - Les produits exceptionnels de 2020 (chap.77) à hauteur de 2 029,57€ ne comprennent pas de vente immobilière en 2020 d'où la baisse de son montant par rapport à l'année précédente.

B/Les dépenses de fonctionnement : 3 003 868€

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 3 003 868€ auxquelles s'ajoute le résultat de fonctionnement de l'année 2020 de 617 407€.

Le volume de dépenses réelles de fonctionnement est en baisse par rapport à l'exercice précédent :

- 2.79% ce qui le fait revenir au montant des dépenses de 2018.

Ce chiffre s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses non réalisées par l'arrêt des services et des équipements et le report des travaux initialement prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

2 920 441,75€ en 2018

3 006 101,54€ en 2019

2 922 313,22€ en 2020

### 1 - Les charges à caractère général sont en baisse

Ce chapitre représente le second poste de dépenses de la section de fonctionnement.

- Les dépenses de gestion imputées au chapitre 011 – charges à caractère général –

2015	2016	2017	2018	2019	2020
726 426,23€	770 061,53€	742 543,68€	719 403,61€	744 352,29€	657 250,20€

C'est le chapitre qui a subi la plus importante baisse en raison de la crise sanitaire.

Elles s'expliquent notamment par :

- la baisse des dépenses en chauffage, carburants et alimentation avec la fermeture des services,
- la baisse des fournitures pour les travaux et les prestations (ALSH, spectacles, feu d'artifice de la fête des langoustines...),
- la diminution du montant des assurances liée à la passation d'un nouveau contrat.

En parallèle, la hausse de certains articles s'explique par l'achat de fourniture liée à la crise sanitaire : achat de matériels de protection, de gel hydro alcoolique, de fourniture pour la confection des masques.

### 2 - La masse salariale

La masse salariale nette (déduction faite des atténuations de charges : maladie, accident de travail...) représente 56.88 % des dépenses réelles de fonctionnement (année précédente : 55.02%). Ce pourcentage augmente en 2020 car les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué. En effet, plus les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, plus la masse salariale (incompressible) apparaît importante en proportion.

Dépenses imputées au chapitre 012 :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 521 300,16€	1 572 567,71€	1 610 612,59€	1 698 191,23€	1 749 023,43€	1 744 833,39€

La masse salariale brute a diminué de -0.24% par rapport à l'année précédente (contre une progression de 3% en 2019).

Globalement, les longs arrêts maladie présents en débuts d'année 2020 sont toujours en cours, à l'exception d'un retour en temps partiel thérapeutique. Afin d'essayer de réduire ces longs arrêts, la collectivité sollicite régulièrement des expertises.

Cette diminution s'explique essentiellement par le décalage de recrutement du responsable des services techniques (poste vacant pendant 5 mois) et du responsable du pôle Urbanisme, Aménagement et Patrimoine (poste vacant pendant 3 mois sur l'année 2020).

Le compte administratif du personnel témoigne également de l'effort fait sur les recrutements de personnels et les répartitions du personnel sur les missions, en cette période de COVID, nécessitant un encadrement complémentaire dans les services aux familles. Ex : absence de ménage en période de confinement de certains locaux et durée plus longue au service de restauration ou présence sur trois temps de sieste.

Les variations de 2020 s'expliquent également par :

- La rémunération de la mise sous pli et heures supplémentaires liées aux élections
- 4 avancements de grades
- Un agent est en disponibilité d'office pour raisons de santé (coût du salaire plus faible en 2020)
- Un agent à temps partiel thérapeutique

Par ailleurs, la collectivité a dû contribuer au fonds de compensation du supplément familial de traitement cette année et la cotisation à l'assurance du personnel a augmenté de 6000€ (hausse du taux + hausse de la masse sur laquelle elle était basée).

### 3 - Stabilité des atténuations de produits (014) :

Il s'agit ici des atténuations de compensation de Lorient Agglomération dues aux transferts de compétence.

4 - Les autres charges de gestion courante (65) s'établissent à 331 882,30€ en 2020 contre 350 899,17€ en 2019.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de -5.42% entre 2019 et 2020. Ceci s'explique notamment par :

- 16 868€ de baisse des indemnités des élus sur le premier semestre 2020.
- 4 200€ pour la participation de la commune aux frais de mutualisation des médiathèques « Mediarade ».
- 11 000€ dus à la clôture d'un ancien prêt pour la rénovation de l'éclairage public.
- 3000€ de subventions qui avaient été augmentées à l'occasion du centenaire en 2019.
- 4 500€ de subvention pour le comité des fêtes qui n'a pas pu organiser la fête des Langoustines 2020 à cause de la pandémie.
- 3 000€ d'admission en non-valeur
- 2 000€ de versement à Lorient Agglomération qui s'explique par le terme de conventions non renouvelées à ce jour (Prestation de service en matière d'aménagement).

5 – Les charges financières (chap. 66) comprennent les intérêts de la dette et les intérêts de la ligne de trésorerie 2020.

6 – les charges exceptionnelles (chap. 67). Il s'agit des dépenses d'aide sociale des agents titulaires et les contractuels ainsi que la participation aux voyages scolaires versées aux enfants de Locmiquélic de la maternelle au lycée. (5€ par jour et par enfant).

7 – Dépenses imprévues (chap. 022). Compte tenu d'un budget voté plus tard en cours d'année, un certain nombre de dépenses n'ont pas été réalisées, par exemple les travaux de réfection de la toiture de la salle de sports qui figurait au débat d'orientations budgétaires 2020.

Ce chapitre 022 constitue donc une réserve que nous avons retrouvée en excédent en fin d'exercice et qui a permis de financer de nouveaux investissements en 2021.

**La capacité d'autofinancement nette** pour l'année 2020 est en hausse par rapport à 2019 et se chiffre à **194 593€**.

Cette ressource dégagée de l'exercice participe à l'amélioration des services et au financement des équipements structurants pour la commune.

## **2/BILAN DE L'INVESTISSEMENT**

SECTION INVESTISSEMENT							
RECETTES			DEPENSES				
CHAPITRES	BUDGET 2020	CA 2020	CHAPITRES	BUDGET 2020	CA 2020		
13	Subventions d'investissement	493 065	388 861	20	Immobilisations corporelles	16 720	16 714
16	Emprunts et dettes assimilés	0		204	Subventions d'équipement versées	70 970	52 090
10	Dotations, fonds divers et réserves	346 000	365 170	21	Immobilisations corporelles	240 700	114 004
1068	Affectation du résultat	441 114	441 114	23	Travaux en cours	481 100	423 798
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	500	16	Emprunts et dettes assimilés	286 000	283 975
27	Autres immobilisations financières	0	0	27	Autres immobilisations financières		0
24	Produits cessions immobilisations	0	0	20	Dépenses imprévues	9 880	0
O21	Virement de la section fonctionnement	108 981	0	O40	Opérations d'ordre	2 551	2 513
O40	Opérations d'ordre	0	0	O41	Opérations patrimoniales	0	
O41	Opérations patrimoniales	81 687	81 554		Sous-total	1 107 921	893 094
	TOTAL	1 470 847	1 277 200		Déficit N-1	362 926	362 926
	Excédent N		21 180		TOTAL	1 470 847	1 256 019

### A/ Les ressources propres

Ces équipements ont été financés de la manière suivante :

- FCTVA : 311 790,00€
- taxe d'aménagement : 53 380,40€
- subventions : 388 861,46€

**Soit un total de ressources propres de 754 031,86€**



B/ Les dépenses d'équipement ont été les suivantes :

<b>Autorisation de programme - cœur de ville</b>	<b>171 499,19 €</b>
Déconstruction rénovation Ecole Restaurant scolaire Georgeault	161 959,24 €
Réseau de chaleur - phase conception	9 539,95 €
<b>Habitat - Aménagement urbain</b>	<b>81 458,74 €</b>
Attribution de compensation transfert compétence Eaux Pluviales	39 539,00 €
Acquisition foncière	41 919,74 €
<b>services aux familles</b>	<b>62 602,44 €</b>
Jeu école JM Georgeault	14 491,20 €
Remb SIGB Portail et matériels mutualisation médiathèques Port Louis	1 772,52 €
Matériel informatique Ecole primaire (1VPI+kit tablettes)	7 260,00 €
Rempl fenêtres ancien bâtiment école primaire	12 574,80 €
Mise en place stores pare-soleil classe école maternelle	4 437,60 €
Mobilier et matériel Ecole Maternelle	1 456,80 €
Matériel informatique Ecole maternelle (4 VPI tactile+kit tablettes)	20 609,52 €
<b>Cadre de vie - sécurité routière</b>	<b>42 622,77 €</b>
Amén de sécurité RD 781Sterville	3 578,24 €
Aménagement sécurité 4 chemins	20 333,53 €
Matériel entretien marais	11 511,00 €
Matériel CNP	7 200,00 €
<b>Vie sportive</b>	<b>200 461,62 €</b>
Réalisation d'une salle multi activités	200 461,62 €
<b>Administration générale</b>	<b>23 830,19 €</b>
Matériel accessibilité	1 626,50 €
Matériel informatique et logiciels	18 876,03 €
Armoire forte coupe-feu mairie	3 327,66 €
<b>Centre technique municipal</b>	<b>21 978,00 €</b>
Désherbeur mécanique	16 038,00 €
Outillage espace vert et menuiserie	5 940,00 €
<b>Hygiène-sécurité</b>	<b>2 152,84 €</b>
Défibrillateur	1 908,00 €
Prévention des risques professionnels	244,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>606 605,79€</b>